

Rapport

Troisième Assemblée Générale de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA)



Tenue à l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud, du 06 au 07 juillet 2016

Septembre 2016

ACCA : Appuyer les communautés et individus dont les droits sont touchés de façon défavorable au quotidien par les activités des entreprises.



Table des Matières

1. Le mot du Coordonnateur	3
2. Sommaire.....	4
3. Qui a participé à l'AG ?	4
3.1 Processus de sélection.....	5
4. Séance sur l'usage de la vidéo dans le plaidoyer et la mobilisation.....	5
5. Constitution de deux Groupes de Travail Thématiques de l'ACCA	5
5.1 CLIP	6
5.2 Accès aux Voies de Recours.....	6
5.3 Prochaines Etapes pour les Groupes de Travail	6
6 Que fera l'ACCA maintenant ?.....	7
6.1 Volets de Travail : CLIP et Accès aux Voies de Recours	7
Annexes	8
Annexe 01 : Photos	8
Annexe 02 : Liste des participants.....	12
Annexe 03 : Ordre du Jour de l'ACCA.....	16
Annexe 04 : Mot de bienvenue : Michel Yoboue	19
Annexe 05 : Rapport annuel d'activités de l'ACCA.....	21
Annexe 06 : Normes et Procédures des Membres de l'ACCA (adopté en 2016)	26
Annexe 07 : Normes et Procédures Internes des Membres du Comité de Pilotage (adopté en 2016)	27



1. Le mot du Coordonnateur :

C'est pour moi un réel plaisir de présenter ce rapport auprès des membres et des amis de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA). Suite à la première réunion physique des membres du Comité de Pilotage, les préparatifs ont immédiatement commencé pour la troisième Assemblée Générale de l'ACCA. Cette Assemblée Générale a réuni les membres de l'ACCA y compris ses membres fondateurs, à savoir : Lien De Brouckere, Amol Mehra, Sheila Keetharuth, sans pour autant oublier les membres de l'ACCA qui travaillent sans relâche pour la réussite de l'ACCA.

Les participants ont bravé le froid à Pretoria les 06 et 07 juillet 2016. Ceux-ci sont arrivés avec la soif d'apprendre davantage sur les progrès réalisés au sein de l'ACCA depuis la réunion antérieure de l'ACCA qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 18 au 20 septembre 2014. L'accueil chaleureux des membres et des amis de l'ACCA à l'hôtel et dans les coulisses de l'Assemblée Générale ont fait de cette réunion une rencontre inoubliable.

Cette Assemblée Générale fut la première réunion après la nomination des 7 membres du Comité de Pilotage de l'ACCA et le Coordonnateur actuel. Durant les deux jours des assises, les membres du Comité de Pilotage ont travaillé en harmonie avec les participants. Comme ce fut le cas avec les Assemblées Générales précédentes, les participants ont pu participer librement aux discussions substantives sur les travaux menés par les membres de l'ACCA y compris les activités de l'ACCA.

L'ambiance lors de chaque pause-café témoigne de la camaraderie à l'ACCA et combien les participants se prêtaient à faire du réseautage. Cela prouve que l'ACCA n'est pas simplement une coalition, mais plutôt une vraie communauté des organisations de la société civile qui ont pour objectif d'appuyer nos communautés dont les droits sont touchés de façon défavorable au quotidien par les activités des entreprises. La soirée Cocktail a réuni les participants de l'Assemblée Générale qui ont été accueillis à bras ouverts par le Directeur du Centre pour les Droits de l'Homme, Professor Franz Viljoen. Le Centre pour les Droits de l'Homme à l'Université de Pretoria abrite actuellement l'ACCA. Le Doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Pretoria, Professor André Borraine, a prononcé un discours lors de la soirée.

Mes félicitations et remerciements s'adressent à toutes et à tous pour votre contribution en faveur de l'ACCA, qui s'évolue en conséquence.

Damian Oakes



2. Sommaire :

La troisième Assemblée Générale (AG) de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA) s'est tenue du 06 au 07 juillet 2016, à l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud. L'évènement concerné a réuni environ 100 personnes dont la plupart étaient des membres de l'ACCA, y compris des participants externes et des étudiants de l'Université de Pretoria. Le Comité du Pilotage de l'ACCA a également saisi l'occasion de convoquer deux réunions en marge lors desquelles des discussions portant sur les questions internes relatives à l'ACCA ont eu lieu.

Lors de la première journée de l'AG, le Co-Président de l'ACCA a présenté le rapport annuel d'activités. Cette présentation a permis aux membres de l'ACCA d'engager avec les membres du Comité de Pilotage de façon constructive.

Lors de l'AG, les participants ont participé à des discussions thématiques, à savoir : le CLIP, l'accès aux voies de recours, le Traité Proposé sur les Entreprises et les Droits de l'Homme, le financement du développement, et l'usage de la vidéo technologie comme outil de plaidoyer. Une brève séance de renforcement des capacités sur l'utilisation de la vidéo comme outil de plaidoyer a été menée par l'organisation Witness ; une ONG internationale promouvant l'utilisation de la vidéo et d'autres médias pour améliorer le plaidoyer.

Les membres présents ont voté et adopté les deux volets de travail axés sur le CLIP et l'Accès aux Voies de Recours, qui seront menés par le Secrétariat de l'ACCA en collaboration avec les membres des deux Groupes de Travail thématiques de l'ACCA. En plus de voter sur les deux volets de travail axés sur le CLIP et l'Accès aux Voies de Recours, les membres présents ont l'eu l'opportunité d'envoyer leurs observations et commentaires concernant les documents de travail de l'ACCA. Une fois les observations et commentaires ont été reçus, les membres ont pu voter pour l'adoption desdits documents.

Les objectifs atteints de cette Assemblée Générale comprennent, notamment :

- Adoption des Normes and Procédures des membres de l'ACCA ;
- Adoption du Plan d'Action et Stratégique de l'ACCA ;
- Adoption des Termes de Référence and la constitution de deux (2) Groupes de Travail Thématique de l'ACCA, à savoir : l'Accès aux Voies de Recours, et le Consentement, Libre Informé et Préalable (le CLIP) ; et
- Favoriser la compréhension et tisser des liens parmi les OSC africaines œuvrant à favoriser la redevabilité des entreprises pour renforcer le soutien en matière de nos travaux et la collaboration mutuelle.

3. Qui a participé à l'AG ?

L'AG a réuni des participants provenant du continent africain représentant la société civile, les juristes, les universitaires, des organisations de base y compris des Institutions Nationales des Droits Humains.



Le Commissaire Solomon Dersso de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et Président du Groupe de Travail sur les Industries Extractives, l'Environnement et les Droits de l'Homme, a prononcé le discours-clé lors de l'AG.

Des services d'interprétariat (français-anglais) ont été mis à la disposition des participants durant toutes les séances plénières, les deux séances parallèles sur le CLIP et l'accès aux Voies de Recours de l'Assemblée Générale y compris les deux réunions en marge des membres du CP de l'ACCA qui ont eu lieu les 05 et 08 juillet respectivement. Les participants ont exprimé leur reconnaissance pour la qualité du travail des interprètes.

3.1 Processus de sélection

Les participants à la troisième AG de l'ACCA ont été sélectionnés par le Secrétariat de l'ACCA. Au mois d'avril 2016, le Secrétariat de l'ACCA avait fait parvenir un courrier électronique aux personnes figurant sur la liste de diffusion de l'ACCA pour demander à ceux et celles qui s'intéressaient à participer à la 3^e AG de l'ACCA d'exprimer leur intérêt en remplissant un sondage en lien. Les candidatures qui ont été retenues sont celles qui remplissaient un certain nombre de critères comme, entre autres : le genre, la représentation géographique, la langue et les portées d'intervention (travail communautaire ou autre), intérêt et engagement en faveur de l'ACCA, les travaux menés dans le domaine des entreprises et les droits humains. En total, 66 demandes ont été reçues.

Durant la semaine du 04 au 09 juillet, une formation avancée sur les entreprises et les droits humains (*Advanced Short Course on Business and Human Rights*) a été organisée par le Centre pour les Droits de l'Homme à l'Université de Pretoria à laquelle huit (08) membres de l'ACCA ont participé. En plus des membres de l'ACCA qui ont été sélectionnés de participer à l'AG de l'ACCA, les participants de la formation concernée ont également participé à l'AG, qui a fait partie intégrante de la formation concernée. Lors de l'AG, les participants qui ont été membres de l'ACCA ont été vivement encouragés de demander l'adhésion à l'ACCA.

4. Séance sur l'usage de la vidéo dans le plaidoyer et la mobilisation

Lors de la deuxième journée de l'AG, Isabelle Mbaye de Witness avait fait une communication sur l'utilisation de la vidéo dans le plaidoyer la mobilisation. La Présentation a été axée sur l'utilisation stratégique de la vidéo pour mener au changement des politiques, des pratiques, des comportements et des lois tout en prenant en compte les points forts et les faiblesses de la vidéo en matière du plaidoyer. La communication avait pour but de mieux informer les participants à créer un plan de vidéo plaidoyer, à bien définir l'objectif de la vidéo et de mieux déterminer le public ciblé sans pour autant oublier des questions liées à la sûreté et à la sécurité.

La communication de Witness a également parlé des expulsions forcées qui ont été capturées dans le cas d'étude de CEMIRIDE et l'Endorois, une communauté autochtone au Kenya. La communauté Endorois a été expulsée par la force de leur terre par le gouvernement du Kenya. Cette vidéo avait été



utilisée comme élément de preuve contre le gouvernement du Kenya et présentée à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

5. Constitution de deux Groupes de Travail Thématique de l'ACCA

Lors de la première rencontre physique des membres du CP qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, au mois de février de l'année en cours, le Comité de Pilotage a élu deux co-Présidents de l'ACCA pour travailler étroitement avec le Secrétariat de l'ACCA vers la réalisation des objectifs tels que présentés dans la première ébauche des Termes de Référence sur le CLIP et l'Accès aux Voies de Recours.

Suite à la première rencontre physique des membres du CP, le Secrétariat de l'ACCA a travaillé avec les deux co-Présidents de l'ACCA sur la première ébauche des Termes de Référence sur le CLIP et l'Accès aux Voies de Recours dont se serviront les Groupes de Travail qui seront constitués lors de la 3^e AG de l'ACCA. Lors des séances parallèles, les participants de l'ACCA ont eu le choix d'assister à la séance de leur choix lors de laquelle ils ont apporté leurs suggestions aux termes de références concernés.

5.1 Le CLIP

La co-Présidente de l'ACCA, Abiodun Baiyewu, a mené la séance axée sur le Consentement, Libre Informé et Préalable. La liste des membres du Groupe de Travail axé sur le CLIP se trouve ci-dessous, il s'agit de :

- Abiodun Baiyewu ;
- Umo Johnson Isua-Ikoh ;
- Maria Matui ;
- Alexis Muhima ;
- Sonda Chele ;
- Stuart Bigirwenkya ;
- Wilson Kipkazi ;
- Titus Gwemende ;
- Margaret S. Salila ;
- Royce Midzi ;
- Raoul Kitungano ;
- Michael Addawey ;
- Oluwatosin Igbayiloye ;
- Paolyel Mp Omemcam ;
- Arnold Kwesiga ;
- Bashali Mubuya Brigitte ;
- Fredy Kasongo ;
- Kassoum Coulbaly ;



- Wilmien Wicomb ;
- Anna Bulman ;
- Adetutu Oluwaseyi ;
- Philip Molekoa ;
- Hannah Owusu-Korateng.

Freddy Kasongo a été nommé comme Coordonnateur du Groupe de Travail sur le CLIP.

5.2 Accès aux Voies de Recours

Le co-Président de l'ACCA, Michel Yoboue, a mené la séance axée sur l'Accès aux Voies de Recours. La liste des membres du Groupe de Travail axé sur l'Accès aux Voies de Recours se trouve ci-dessous, il s'agit de :

- Maison des droits de l'homme du Kivu (RDC) ;
- Centre for Human Rights ;
- Human Rights and Business ;
- African law Foundation ;
- Environmental Rights Advocacy and Development ;
- Centre for Applied Legal Study ;
- International Rivers ;
- ADEV.

5.3 Les prochaines étapes pour les Groupes de Travail de l'ACCA :

Maintenant que les commentaires des membres des Groupes de Travail ont été reçus sur les deux Termes de Référence, les co-Présidents et le Coordonnateur de l'ACCA finaliseront les Termes de Référence. Une fois ces derniers seront finalisés, un appel à candidatures pour le recrutement d'un consultant de recherche sera envoyé.

6. Que fera l'ACCA maintenant ?

6.1 Volets de Travail axés sur le CLIP et l'Accès aux Voies de Recours

Une fois les candidatures pour le consultant de recherché seront reçus, deux candidats appropriés seront nommés pour faire avancer la recherche de ces volets de travail en travaillant avec les membres des Groupes de Travail concernés. Les résultats de ces recherches seront transformés sous forme d'un document de discussion qui sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale de l'ACCA.



ANNEXES

Annexe 01 : Photos



Photo de famille des membres du CP





Mot de bienvenue par le Co-Président de l'ACCA : Michel Yoboue





Isabelle Mbaye de Witness





Les membres du CP avec le Directeur du Centre des Droits de l'Homme : Professeur Frans Viljoen



Annexe 02 : Liste des Participants

	Organisation	Nom	Pays
1	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Bonita Meyersfeld	Afrique du Sud
2	Legal Resources Centre (LRC)	Anna Bulman	Australie
3	Business & Human Rights Resource Centre	Joy Magenga	Zimbabwe
4	Coalition for Human Rights in Development	Gretchen Gordon	Etats-Unis d'Amérique
5	Centre for Human Rights	Josua Loots	Afrique du Sud
6	ACCA	Damian Oakes	Afrique du Sud
7	Witness	Isabelle Mbaye	France
8	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Nomonde Mbaye	Afrique du Sud
9	Legal Resources Centre (LRC)	Wilmien Wicomb	Afrique du Sud
10	Global Rights Nigeria	Abiodun Baiyewu	Nigeria
11	Legal and Human Rights Centre (LHRC)	Pasience Mlowe	Tanzanie
12	ZELA	Mutuso Dhiwayo	Zimbabwe
13	Public Interest Law Center (PILC)	Delphine Djiraibe	Tchad
14	Maison des Mines du Kivu	Eric Kajemba	RDC
15	Maison des Mines du Kivu	Christine Cherubala	RDC
16	Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les	Michel Yoboue	Côte d'Ivoire



	Industries Extractives (GRPIE)		
17	Communities First	Lien De Brouckere	Etats-Unis d'Amérique
18	ICAR	Amol Mehra	Etats-Unis d'Amérique
19	ESCR-Net	Dominic Renfray	Etats-Unis d'Amérique
20	Working Group on Extractive Industries and Human Rights Violations	Sheila Keetharuth	Ile Maurice
21	International Rivers	Ange Asanzi	RDC
22	SOMO	Ame Marie Trandem	Pays-Bas
23	International Rivers	Rudo Sanyanga	Zimbabwe
24	Maison des Mines du Kivu	Grégoire Kasadi	RDC
25	BIRUDO	Paolyel MP Onencan	Ouganda
26	LUCWADO	Stuart Bigirwenkya	Ouganda
27	Uganda Consortium on Corporate Accountability (UCCA)	Arnold Kwesiga	Ouganda
28	OEARSE	Kasongo Numbi Freddy	RDC
29	AFRILAW	Okereke Chinwike	Nigeria
30	FENARD	Nelson Nnanna Nwafor	Nigeria
31	Business and Human Rights Tanzania (BHRT)	Flaviana Charles Mayutta	Tanzanie
32	Endorois Welfare Council	Benard Ochieng Obara	Kenya
33	Endorois Welfare Council	Wilson Kipsang Kipkazi	Kenya
34	Citizens for Justice	Reinford Mwangonde	Malawi



35	Global Network for Good Governance	Justice Mukete Tahle Itoe	Cameroun
36	Kerio Valley Community Organisation	Kigen Tomkys Kandie	Kenya
37	Peace Point Action	Umo Johnson Isua-Ikoh	Nigeria
38	Justice Pour Tous	Raoul Kitungano	RDC
39	RECODH	Paul Guy Hyomeni	Cameroun
40	OSCMP	Alexis Muhima Shinja	RDC
41	Mozambican League of Human Rights	Sousa Chele	Mozambique
42	Action pour les Droits, l'Environnement et la Vie (ADEV)	Jean-Marie Muanda	RDC
43	La Dynamique OSCAF	Ernest Comlan Pedro	Benin
44	Wassa Association of Communities Affected by Mining (WACAM)	Hannah Owusu-Koranteg	Ghana
45	Green Advocates	Lawrence Hilary Moore	Liberia
46	Lumière Synergie pour le Développement (LSD)	Mahé Faye	Sénégal
47	Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (CREDDHO)	Gaston Kamate	RDC
48	OXFAM Zimbabwe	Titus Gwemende	Zimbabwe
49	CORE	Marilyn Croser	Royaume-Uni
50	Dynamique des Femmes des Mines	Brigitte Mubuya Bashali	RDC



51	Women Action Towards Economic Development (WATED)	Maria Matui	Tanzanie
52	Southern African Litigation Centre	Brigadier Siachitema	Afrique du Sud
53	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Ayabonga Nase	Afrique du Sud
54	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Lubabalo Mabhenxa	Afrique du Sud
55	Centre for Human Rights	Tarryn Oakes	Etats-Unis d'Amérique
56	Centre for Human Rights	Adetutu Oluwaseyi	Nigeria
57	Centre for Human Rights	Tapiwa Mamhare	Zimbabwe
58	Centre for Human Rights	Elsabé Boshoff	Afrique du Sud
59	Centre for Human Rights	Jared Gekombe	Kenya
60	Centre for Human Rights	Tshepo Cyril Phanyane	Afrique du Sud
61	Centre for Human Rights	Patrick Phiri	Malawi
62	Centre for Human Rights	Mulesa Lumina	Afrique du Sud
63	Centre for Human Rights	Adiam Zemenfes	Ethiopie
64	Centre for Human Rights	Roger Owiso	Kenya
65	Centre for Human Rights	Cirhuza Koko	RDC
66	Centre for Human Rights	Geoffrey Zulu	Zambie
67	Centre for Human Rights	Betty Enangu	Ouganda
68	Centre for Human Rights	Wisel Alban Gouet	Côte d'Ivoire
69	Centre for Human Rights	Teddy Namatovu	Ouganda
70	Centre for Human Rights	Vivian Ishengoma	Tanzanie



71	Centre for Human Rights	Biau-im Tin	Taipei-Taiwan
72	Human Rights Lawyers Network	Nikiwe Ncube	Zimbabwe
73	Zimbabwe Human Rights Commission	Sindiso Nozitha Nkomo	Zimbabwe
74	International Committee of the Red Cross	Precious Annabel Eriamiatoe	Nigeria
75	International Centre for Transitional Justice	Clara Kasiva Mulli	Kenya
76	Zimbabwe Lawyers for Human Rights	Mangenje Elizabeth	Zimbabwe
77	Centre for Climate Change and Gender Studies	Michael Addaney	Ghana
78	Amnesty International Kenya	Mosenda Robi Chacha	Kenya
79	Center for International and Security Affairs	Lenis Areba Omwoyo	Kenya
80	African Mining Alliance (AMA)	Kassoum Coulibaly	Mali
81	Malawi Human Rights Commission	Harry John Migochi	Malawi
82	South African Human Rights Commission	Margaret Sesi Salila	Afrique du Sud
83	Braamfontein, Johannesburg	Phillip Rankune Molekoa	Afrique du Sud
84	OHCHR Madagascar	Andriamanantenasoa	Madagascar
85	Debrekamos University	Anteneh Geremew Gameda	Ethiopie



86	Zimbabwe Human Rights Commission	Royce Midzi	Zimbabwe
87	African Commission for Human and Peoples' Rights	Solomon Dersso	Ethiopie
88	HRDI	Asha Ramgobin	Afrique du Sud
89	SAIFAC	David Bilchitz	Afrique du Sud
90	CHR	Danny Bradlow	Afrique du Sud
91	UNGC	Achieng Ojwang	
92	LLD	Chairman Okoloise	Nigeria
93	University of Johannesburg	Megna Nkem	Cameroun



Annexe 03 : Ordre du Jour de l'Assemblée Générale de l'ACCA

**3^e Assemblée Générale de l'ACCA
6–7 Juillet 2016, Pretoria (Afrique du Sud)
Lieu : Université of Pretoria, Hatfield Campus, SCR Chambers
Ordre du Jour**

Mercredi 6 juillet 2016 - discussions thématiques de l'ACCA

Objectifs de la 3^e AG ACCA :

1. Présenter and adopter les Normes et Procédures de l'ACCA ;
2. Présenter le Plan d'Action et Stratégique de l'ACCA ;
3. Adopter les termes de référence de l'ACCA et former 2 groupes de travail thématiques de l'ACCA axés sur le Consentement Libre, Informé et Préalable et l'accès aux voies de recours ; et
4. Favoriser la compréhension et tisser des liens parmi les OSC africaines œuvrant à favoriser la redevabilité des entreprises pour renforcer le soutien en matière de nos travaux et la collaboration mutuelle.

Modérateur/trice

08h30 – 09h00	Bienvenue et discours clé	Damian Oakes, ACCA Commissioner Solomon Dersso, Groupe de Travail Africain sur les Industries Extractives, l'Environnement et les Droits Humains
09h00 – 10h00	Tour de table	Mutuso Dhliwayo, ZELA
10h00 – 11h15	Présentation par les membres du Comité de Pilotage de l'ACCA	Abiodun Baiyewu, Global Rights Nigeria Michel Yoboue, GRPIE
11h15 – 11h30	Pause-café	



11h30 – 13h00	Discussion plénière sur le Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP)	Abiodun Baiyewu, Global Rights Nigeria
13h00 – 14h00	Déjeuner	
14h00 – 15h30	Discussion plénière sur l'accès aux voies de recours	Michel Yoboue, GRPIE
15h30 – 15h45	Pause-café	
15h45 – 17h00	Table ronde sur le Financement du « Développement »	Gretchen Gordon Nomonde Nyembe Reinford Mwangonde Delphine Djiraibe Paul Guy Hyomeni
17h30 – 20h30	Soirée Cocktail Lieu : Hall d'entrée de la Faculté de Droit, Université de Pretoria	

Jeudi 7 Juillet 2016 - Plan d'action et stratégique de l'ACCA

		Modérateur/trice
08h30 – 08h45	Ouverture, compte rendu et synthèse de la première journée	Pasience Mlowe, LHRC
08:45 – 10h00	Utilisation de la vidéo technologie comme outil de plaidoyer et mobilisation	Isabelle Mbaye, Witness
10h00 – 10h15	Pause-café	



10h15 – 12h00	Séances parallèles et formation des Groupes de Travail <ul style="list-style-type: none"> • Le Consentement Libre, Informé et Préalable – le Degré de Mise en œuvre en Afrique ; • Accès aux Voies de Recours – quelle est la signification de ‘recours’ dans le contexte africain ? 	Abiodun Baiyewu, Global Rights Nigeria & Michel Yoboue, GRPIE
12h00 – 12:45	Séance plénière : compte rendu et synthèse des séances parallèles	<i>Rapporteur désigné</i>
12h45 – 14h00	Déjeuner	
14h00 – 15h30	Discussion sur le Traité de l’ONU sur les Droits Humains et les Affaires	ESCR-Net Legal Resources Centre
15h30 – 15h45	Pause-café	
15h45 – 16h45	Le chemin à suivre	Josua Loots, Centre for Human Rights
16h45 – 17h00	Clôture	Eric Kajemba, Maison des Mines du Sud Kivu



Annexe 04 : Discours de Bienvenue par le co-Président de l'ACCA : Michel Yoboue

**Messieurs les membres des organisations membres de l'ACCA,
Mesdames et messieurs les responsables de l'Université de Pretoria,
Distingués invités ;**

Mesdames et messieurs ;

C'est pour moi un agréable devoir et un réel plaisir de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à ce 3^{ème} Assemblée Générale de la Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA).

Vous êtes pour la plupart arrivés de toutes les régions de l'Afrique, occidentale, australe, centrale. Je suis heureux de constater que vous êtes tous arrivés à Pretoria certains pour participer directement à l'Assemblée Général et d'autres parmi vous nous ont rejoint après avoir participé à la courte formation organisée par Le Centre pour les droits de l'homme de la faculté de droit de l'Université de Pretoria.

Je me réjouis d'ores et déjà de la participation de chacun de vous. Cela témoigne à juste titre l'intérêt que tous vous accorder à notre objectif qui est d'appuyer les communautés et les individus dont les droits sont violés au quotidien par les activités des entreprises.

Mesdames et messieurs ;

Permettez-moi de vous présenter brièvement l'ACCA.

La Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA) a été lancée en novembre 2013 avec le soutien de Global Rights. Nous comptons aujourd'hui plus de 80 organisations membre de 28 pays africains. Nous sommes une coalition d'organisations basées en Afrique qui appuient les communautés et les individus dont les droits sont touchés de façon défavorable jour après jour par les activités des entreprises, qu'elles soient multinationales ou nationales.

Nous travaillons sur des questions allant de l'industrie minière à d'autres industries extractives, en passant par la redevabilité du secteur de la sécurité publique et privée, les droits des ressources naturelles, y compris l'acquisition de terrains, les droits fonciers et les droits de propriété, la politique de la réglementation financière, ainsi que les mécanismes de responsabilisation pour les droits de l'homme et des peuples, et les droits de l'environnement.

La vision de l'ACCA est un continent où le droit des communautés au développement est satisfait, et où leur liberté quant à la pleine participation à l'exercice de ce droit est respectée. Nous envisageons une Afrique où les droits de l'homme sont promus, protégés et respectés par les entreprises et les gouvernements, et où les victimes et les communautés touchées par les violations des droits de l'homme ont accès à des recours adéquats et efficaces.



La mission de l'ACCA est de faciliter une alliance qui traverse les frontières et crée un réseau africain fort et uni d'organisations de la société civile et de communautés.

**Distingués invités,
Mesdames et messieurs,**

Je souhaite vivement que tous les enjeux de notre assemblée Générale puissent nous motiver suffisamment tout au long de nos travaux durant ces 2 jours.

Je ne saurai terminer sans témoigner la gratitude du comité de pilotage à toutes celles et ceux qui n'ont cessé de nous accompagner dans la réalisation de cette rencontre. Je pense au Centre pour les droits de l'homme de la faculté de droit de l'Université de Pretoria qui abrite le secrétariat de l'ACCA et accueille notre coordinateur. Mes pensées vont aussi à l'endroit Josua Loots du Centre pour les droits de l'homme, de Damien Oaks le Coordinateur de l'ACCA, de Lien De Brouckere, qui est un peu comme l'une des mères fondatrice de cette Coalition, Amol Mehra de International Corporate Accountability Roundtable (ICAR), et à tous les autres que je n'ai pas cités ici.

Mes remerciements vont enfin à l'endroit des participants ici rassemblés pour aussi votre contribution dans la mise en place et au rayonnement de l'ACCA.

C'est sur cette note de reconnaissance et d'espoir que, je souhaite à toutes et à tous, de bons travaux durant notre 3^{ème} Assemblée Générale de la Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA).

Je vous remercie.



Annexe 05 : Rapport annuel d'activités de l'ACCA

Bienvenue

Mesdames et Messieurs, c'est à la fois un honneur et un réel plaisir pour nous de vous accueillir à la 3^e Assemblée Générale de l'ACCA qui a débuté aujourd'hui et s'achèvera demain. Un long chemin reste encore à parcourir, mais nous avons fait d'importants progrès.

Vous vous rappellerez que lors de notre réunion antérieure qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2014, le Comité de Pilotage, composé de 7 membres, a été nommé pour assurer le leadership et donner plus de structure en matière de gouvernance à cette jeune Coalition. Nous avons été nommés avec un mandat de trois ans, avec la possibilité de renouvellement une fois. Depuis cette réunion inaugurale, des appels mensuels par Skype ont été convenus et une réunion en personne des membres du Comité de Pilotage a été convenue. Depuis cette réunion, le Comité de Pilotage a parvenu à atteindre les objectifs suivants, à savoir :

Nomination d'un Coordonnateur à plein temps

Le Comité de Pilotage a décidé que la nomination d'un coordonnateur à plein temps qui sera chargé de la gestion quotidienne de l'ACCA serait indispensable pour aider à faire avancer les activités de l'ACCA. L'idée était que le Coordonnateur devra garder l'indépendance de l'ACCA de toute organisation membre de l'ACCA et assurer l'autonomie de l'ACCA, il nous fallait une institution d'accueil parmi les membres de l'ACCA pour abriter notre secrétariat.

Nomination d'une institution d'accueil de l'ACCA

Comme vous le savez, l'Université de Pretoria, le Centre pour les Droits de l'Homme a été nommé et l'ACCA a été abrité par le Centre depuis ce jour. Il a été également décidé que le Coordonnateur partagera la responsabilité de récolter des fonds avec le Comité de Pilotage. Suite à un processus compétitif où une cinquantaine de candidatures ont été reçues, la candidature de Mr Damian Oakes a été retenue.

Nomination des co-Présidents du Comité de Pilotage de l'ACCA :

Afin d'alléger le fardeau administratif, deux co-Présidents de l'ACCA ont été nommés, à savoir : M. Michel Yoboue – (*Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives, Côte d'Ivoire*) et moi-même : Mme. Abiodun Baiyewu (*Global Rights, Nigeria*)

Volets de Travail de l'ACCA

En février 2016, une réunion physique des membres du Comité de Pilotage a été convoquée à Nairobi, au Kenya. Lors de cette réunion, nous avons délibéré sur le sens de la marche de l'ACCA pour les deux années à venir. Il a été convenu que nous parvenons à atteindre ces objectifs à travers deux volets de travail, à savoir : (1) le Consentement, Libre, Informé et Préalable (le CLIP). Ensuite, nous avons décidé



que l'Accès aux Voies de Recours est tout autant indispensable. Il est notre espoir de présenter, au cours de cette Assemblée Générale, ces deux volets de travail pour une délibération.

Nous avons également porté une attention particulière à la finalisation des instruments importants qui comprennent, les Normes et Procédures de l'ACCA, les Normes et Procédures de l'ACCA (pour les membres de l'ACCA dans son ensemble), et la Plan d'Action et Stratégique de l'ACCA, qui seront présentés dès demain.

Bulletins Trimestriels :

Nous avons lancé une publication en ligne d'un bulletin trimestriel en français et en anglais pour mettre les membres et les amis de l'ACCA à jour concernant les événements dans le cadre des Entreprises et les Droits Humains tout à la fois sur le continent africain et au niveau international. Le Bulletin concerné a pour but de présenter les travaux des membres de l'ACCA sous format d'articles. Jusqu'à présent, trois bulletins trimestriels ont été publiés, à savoir :

- Août 2015 ;
- Décembre 2015 ; et
- Mars 2016.

Réunion/Évènements :

Les membres de l'ACCA avaient représenté la Coalition à des événements qui se sont tenus à travers le monde. En somme, nous nous sommes distingués et ont apporté la reconnaissance internationale et régionale à notre Coalition. Nous vous en remercions. Le Comité de Pilotage et le Coordonnateur ont également représenté l'ACCA à plusieurs forums, à savoir :

ICAR Conférence Annuelle d'ICAR à Washington, D.C. - Septembre 2015

Le Coordonnateur a représenté la Coalition à la Conférence Annuelle de l'ICAR qui s'est tenue en septembre 2015. L'événement a présenté l'ACCA avec l'unique opportunité de promouvoir la présence de l'ACCA comme étant la première Coalition en matière des entreprises et les droits humains en Afrique.

Réunion de l'ESCR-Net - Octobre 2015

Lors de la réunion de l'ESCR-net Forum des Peuples sur les Entreprises et les Droits Humains qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, une réunion en marge de l'ACCA a été convoquée le 25 octobre 2015. Lors de cette réunion, une Déclaration de l'ACCA sur le Développement d'un Traité proposé sur les Entreprises et les Droits Humains a été publiée le 30 octobre 2015.

Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits Humains – Novembre 2015

Lors du Forum des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits Humains qui s'est tenu du 16 au 18 novembre 2015 à Genève, en Suisse, les membres de l'ACCA présents ont publié une Déclaration de



l'ACCA basée sur le Forum qui cherche à valoriser la participation des femmes africaines à ces genres d'évènements.

Alternative Mining Indaba - Février 2016

Notre coordonnateur a représenté l'ACCA lors de l'Alternative Mining Indaba qui s'est tenu au Cap, en Afrique du Sud. Malheureusement, une réunion en marge n'a pas été convenue lors de la réunion concernée.

Tenue de la 3e Assemblée Générale de l'ACCA, 06 au 07 Juillet 2016

Nous avons le plaisir d'organiser notre Assemblée Générale Inaugurale de l'ACCA depuis notre nomination. Nous tenons à remercier l'institution d'accueil de l'ACCA, l'Université de Pretoria, le Centre pour les Droits de l'Homme d'avoir nous accueilli sur ce beau campus.

Adhésion à l'ACCA

Depuis la tenue de notre dernière AG jusqu'à présent, le nombre d'organisations membres de l'ACCA est passé de 89 organisations membres de 28 pays africains à 114 organisations membres de 31 pays africains. Ci-dessous, la liste des organisations membres de l'ACCA, il s'agit de :

Afrique Australe :

- Madagascar ;
- Malawi ;
- Mozambique ;
- Afrique du Sud ;
- Zimbabwe; et
- Zambie.

Afrique Centrale :

- Cameroun ;
- Tchad ;
- Congo, République ;
- RDC; et
- Guinée Equatoriale.

Afrique de l'Est :

- Burundi ;
- Ethiopie ;
- Kenya ;
- Rwanda ;



- Tanzanie ; et
- Ouganda.

Afrique de l'Ouest :

- Benin ;
- Burkina Faso ;
- Côte d'Ivoire ;
- Ghana ;
- Guinée ;
- Liberia ;
- Mali ;
- Niger ;
- Nigeria ;
- Sénégal ;
- Sierra Leone;
- Togo ; et
- Mauritanie.

Initialement, une organisation devenait membre de l'ACCA en signant la Déclaration de l'ACCA ou en demandant l'adhésion à l'ACCA sur notre site-web. L'adhésion à l'ACCA se fait par organisation. Cependant, après cette Assemblée Générale, nous proposons que les organisations intéressés déposent leurs demande d'adhésion auprès du Coordonnateur et aux membres du Comité de Pilotage.

Nous espérons que les organisations présentes qui ne sont pas encore membres de l'ACCA s'adhèrent à notre Coalition. Notre Coordonnateur, M Damian Oakes, se fera un plaisir de répondre à vos questions portant sur l'adhésion à l'ACCA à la fin de notre réunion aujourd'hui.

Rapport Financier de l'ACCA

Cycle de financement 01 (Mars 2015 – Mars 2016)

ACCA avait fait une demande d'appui financier et bénéficié d'une subvention de 100,000\$ de la part d'un bailleur anonyme basé aux Etats-Unis. Les fonds de cette subvention seront utilisés comme appui général des activités de l'ACCA, à savoir :

#1 : Recrutement d'un Coordonnateur à plein temps et fournir du soutien secrétariat et savoir-faire au Coordonnateur.

#2 : Communication et plaidoyer

#3 : 3^e Assemblée Générale de l'ACCA



Une bonne partie de ces fonds ont été utilisés pour la tenue de la 3^e Assemblée Générale de l'ACCA qui se tient au 06 au 07 juillet 2016, à l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud.

En outre, nous avons également reçu une subvention de 25,000\$ de la part d'un bailleur dénommé « *the 11th Hour Project* » pour financer les activités suivantes, à savoir :

- Réunion physique des membres du CS ;

Nous avons fait une demande de renouvellement de financement auprès de notre bailleur actuel pour l'année 2016 – 2017. J'ai le plaisir de vous informer que notre demande a été retenue. Une somme qui s'élève à 180,000\$ sera utilisée comme appui général, et la communication pour l'ACCA.

Conclusion

Cette Assemblée Générale a pour objectif de :

1. Présenter and adopter les Normes et Procédures des Membres de l'ACCA ;
2. Présenter le Plan d'Action et Stratégique de l'ACCA ;
3. Adopter les Termes de Référence de l'ACCA et former 2 Groupes de Travail thématiques de l'ACCA axés sur le Consentement Libre, Informé et Préalable et l'Accès aux Voies de Recours ; et ;
4. Favoriser la compréhension et tisser des liens parmi les OSC africaines œuvrant à favoriser la redevabilité des entreprises pour renforcer le soutien en matière de nos travaux et la collaboration mutuelle.

Nous considérons ces volets de travail comme des jalons à atteindre afin d'établir notre présence comme une force formidable sur le continent. Sans votre engagement, nous ne pouvons atteindre ces objectifs qui seront dévoilés dès demain. Nous invitons, donc, les membres de l'ACCA à participer pleinement dans les Groupes de Travail qui seront créés à travers ce processus et d'engager leur soutien dans l'atteinte de ces objectifs.



Annexe 06 : NORMES ET PROCEDURES : MEMBRES DE L'ACCA (ADOPTÉ EN 2016)

| NORMES ET PROCEDURES : MEMBRES DE L'ACCA |

Article 1 : Affiliation à l'ACCA

- i. **Il est de la responsabilité des membres de l'ACCA de participer aux activités de l'ACCA et, au minimum, ils doivent assister à l'Assemblée Générale Annuelle ;**
- ii. **Les membres ont droit à un vote par organisation, et exercent ce droit directement ou par procuration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'ACCA ; et**
- iii. **Les votes par procuration doivent être préalablement communiqués auprès du Coordonnateur par notification écrite.**

1.1 Les ONG ayant approuvé la Déclaration de l'ACCA avant la tenue de l'Assemblée Générale 2016 sont considérées de fait comme membres de l'ACCA. Le Coordonnateur peut demander à ces organisations de partager les informations citées au 1.4 à des fins de tenue de registre et sur une base confidentielle.

1.2 Sur la base de consultation par voie e-mail transmis auprès du Coordonnateur, les membres du Comité de Pilotage approuvent les demandes d'adhésion à l'ACCA.

Les demandes d'adhésion doivent être envoyées au Coordonnateur, qui transmettra les dossiers de demande aux membres du Comité de Pilotage. Les membres du Comité de Pilotage aura un délai maximum de deux semaines pour traiter les demandes d'adhésion à l'ACCA. La majorité des voix exprimées par les membres du Comité de Pilotage est requise pour les approbations ou rejets. Après le délai de deux semaines, le Coordonnateur devra communiquer le résultat de la demande à l'organisation concernée.

1.3 Voici les Critères d'Adhésion à l'ACCA pour les futurs candidats demandant l'adhésion à l'ACCA après la tenue de l'Assemblée Générale de l'ACCA 2016 :

- L'organisation candidate doit être une ONG enregistrée par le gouvernement du pays d'origine de l'ONG concernée (dans le cas où l'ONG/organisation ne peut se faire enregistrer par le gouvernement pour des raisons politiques ou d'autres, la demande doit être accompagnée d'un profil de l'organisation et une brève explication de la raison du non-enregistrement) ; et
- Doit travailler en conformité avec la mission et vision de l'ACCA.

1.4 Les demandes d'adhésion à l'ACCA doivent être accompagnées par les documents listés, ci-après, à savoir :



- La preuve d'enregistrement de l'ONG émise par le gouvernement du pays d'origine (dans le cas où l'ONG/organisation ne peut être enregistrée avec le gouvernement, voir supra l'article 1.3) ;
- Une copie de la mission et vision de l'organisation ;
- L'identité de 2 personnes pouvant engager l'organisation ;
- Une brève description des projets en cours et principaux domaines de l'organisation ; et
- Une lettre de demande d'adhésion accompagnée d'une déclaration indiquant que l'organisation concernée souhaite signer la déclaration de l'ACCA ; et
- Deux lettres de recommandation émanant de 2 organisations membres.

Article 2 : Résiliation de l'adhésion

- Les membres peuvent résilier leur adhésion à l'ACCA de façon volontaire. Ce retrait doit être communiqué auprès du Coordonnateur en temps opportun. Lorsqu'une préoccupation est soulevée par un membre, le Coordonnateur, en collaboration avec les membres du Comité de Pilotage, peut décider de la meilleure façon d'avancer.

2.2 Le Comité du Pilotage peut, par consensus, proposer le retrait de la qualité de membre à une organisation en cas de défaut à l'un des critères cités au point 1.3. Une telle décision devra être validée par la majorité des membres de l'ACCA lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de l'ACCA.



Annexe 07 : NORMES ET PROCEDURES INTERNES DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ACCA (ADOPTÉ EN 2016)

| NORMES ET PROCEDURES INTERNES DU COMITE DE PILOTAGE DE L'ACCA |

Article 1 : Election des Membres du Comité de Pilotage

Les membres du Comité de Pilotage siègent en tant qu'organisation. Ils peuvent nommer un membre suppléant de leur organisation pour siéger à leur place en cas d'empêchement. Le nom du membre suppléant doit être notifié préalablement au Coordonnateur. Le membre suppléant ne peut siéger que dans des circonstances exceptionnelles.

Sept membres du Comité de Pilotage sont élus pour un mandat de trois (3) Assemblées Générales de l'ACCA avec la possibilité de réélection. La langue, le genre, la localisation régionale font partie intégrante des critères de sélection pour siéger en tant que membre du Comité de Pilotage.

Les fonctions des membres du Comité de Pilotage comprennent, entre autres :

- i. Prendre de décisions : par consensus dans la mesure du possible, sinon, à la majorité (simple ou absolue) des voix exprimées ;
- ii. Admettre de nouveaux membres de l'ACCA : ils doivent approuver de nouvelles demandes d'adhésion en se référant aux critères d'adhésion à l'ACCA ;
- iii. Suivre les progrès des groupes de travail des membres de l'ACCA ;
- iv. Développer une stratégie de récolte des fonds/identifier de nouveaux bailleurs ;
- v. Adopter le budget annuel de l'ACCA ;
- vi. Embaucher et superviser les activités du Coordonnateur ; et
- vii. Discuter et définir les conditions de collaboration entre les organisations partenaires et signer les conventions de collaboration conséquentes (MOU).

En cas de vacance d'un poste de membre du Comité de Pilotage, le suppléant est appelé à siéger, jusqu'à la fin du mandat.

Article 2 : Fonctions du Comité de Pilotage

Le comité de pilotage est l'organe d'orientation et de supervision de la mise en œuvre du plan d'action de l'ACCA par le coordonnateur. Il rend compte à chaque Assemblée Générale ordinaire.

Le comité est présidé par 2 co-présidents élus par leurs pairs. Tous les membres du CP contribuent à l'exécution du plan d'action et à la réalisation des objectifs de l'ACCA.



Les membres du Comité de Pilotage doivent se rendre disponibles pour les téléconférences par Skype, téléphone portable ou par tout autre moyen de communication, sans excéder 12 téléconférences mensuelles des membres du comité de pilotage par an.

Le Comité de Pilotage est convoqué au moins deux fois par an à travers des réunions en personne, dont l'une des réunions aura lieu en marge de l'Assemblée Générale Annuelle de l'ACCA, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

Des réunions du Comité de Pilotage extraordinaires peuvent être convoquées à la demande du Coordonnateur, des co-Présidents ou bien de la majorité des membres du Comité de Pilotage, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

Un membre du Comité de Pilotage ou le Coordonnateur peut nommer des personnes ne faisant pas partie des membres du Comité de Pilotage pour participer à des réunions des membres du Comité de Pilotage avec un mandat consultatif. Les personnes nommées auront besoin de l'accord préalable de la majorité des membres du Comité de Pilotage. Les personnes invitées à participer à de telles réunions seront liées par l'obligation de confidentialité (mais ne seront pas autorisées à participer au processus de vote).

Article 3 : Nomination des Co-présidents du Comité de Pilotage

Deux Co-présidents sont élus par le Comité de Pilotage par consensus une fois les conditions listées, ci-après, auront été remplies, à savoir :

- a) La majorité des membres doivent être présents au moment du vote ; et
- b) La décision doit être appuyée par la majorité simple ou absolue des voix exprimées des membres du Comité de Pilotage présents au moment du vote.

Article 4 : Fonctions des Co-présidents du Comité de Pilotage

- i. Mener les travaux du Plan Stratégique et Plan d'Action de l'ACCA ;
- ii. Etablir les délais raisonnables pour la réalisation du Plan Stratégique et d'Action de l'ACCA ; et
- iii. Travailler étroitement et communiquer avec le Coordonnateur dans le cadre du Plan Stratégique et Plan d'Action de l'ACCA.

Article 5 : Représentation Extérieure



Dans l'éventualité où les membres du Comité de Pilotage sont présents à un événement public, ces derniers peuvent promouvoir le réseau de l'ACCA uniquement en matière des priorités et décisions convenues de l'ACCA, et ce avec la notification préalable du Coordonnateur.

En cas de réunions publiques au nom de l'ACCA y compris celles avec des représentants du gouvernement, le Coordonnateur **peut représenter** les intérêts et priorités de l'ACCA. Le Coordonnateur **ne peut représenter** les membres individuels de l'ACCA. Il peut publier des déclarations et commentaires au nom de l'ACCA avec l'accord des co-Présidents et ce uniquement en fonction des priorités et intérêts convenus de l'ACCA.

Article 6 : Prise de Décisions

Le Consensus du Comité de Pilotage est requis pour l'accord et la cessation de nouvelles campagnes. Pour déterminer si une nouvelle campagne doit être adoptée par l'ACCA, le Coordonnateur fournira aux membres du Comité de Pilotage une **proposition** comportant :

- la nature des activités proposées ;
- les groupes et parties prenantes concernées ;
- le délai proposé ;
- Les implications budgétaires et ressources financières disponibles ; et
- La recommandation finale basée sur l'évaluation du Coordonnateur.

Le Coordonnateur convoquera ensuite une réunion ou téléconférence par Skype avec le Comité de Pilotage pour considérer la proposition concernée.

Les membres du Comité de Pilotage auront un délai de deux (02) semaines pour soumettre leurs observations ou commentaires auprès du Coordonnateur.

Dans le cas d'une lettre ou de toute forme de communication officielle, les membres du Comité de Pilotage ont un délai d'**une semaine** pour soumettre leurs positions par écrit auprès du Coordonnateur.

En l'absence de réponse de la part des membres du Comité de Pilotage dans les délais indiqués, ci-dessus, la décision est approuvée par les Co-présidents.

Article 7 : Rémunération et Indemnisation

Les membres du Comité de Pilotage ne sont pas rémunérés pour les fonctions qu'ils exercent dans le cadre de l'ACCA. Les remboursements des frais raisonnables engagés dans le cadre des fonctions du Comité de Pilotage de l'ACCA sont effectués à condition que les critères suivants soient remplis, à savoir :



- 1) L'autorisation préalable (et confirmation) soit obtenue de la part du Coordonnateur ; et
- 2) Tous les reçus et justificatifs soient obtenus et présentés au Coordonnateur.

Article 8 : Recherche des Fonds

En ce qui concerne de nouvelles propositions de financement appuyant les campagnes de l'ACCA, le Coordonnateur informe le Comité du Pilotage de la proposition de financement et développera la proposition concernée avec les membres du Comité de Pilotage. Le Comité de Pilotage est tenu de conserver les détails des propositions de financement et l'identité des bailleurs potentiels confidentiels sauf instruction contraire.

Article 9 : Plans d'action et stratégique de l'ACCA

Le Comité de Pilotage de l'ACCA développera un plan stratégique pour la Coalition tous les cinq ans, le plan concerné sera adopté après consultation des membres de l'ACCA lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'ACCA. Le plan Stratégique sera accompagné d'un Plan d'Action, qui sera également révisé et adopté lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'ACCA.

Article 10 : Modifications

Toutes modifications des présentes normes et procédures doivent se faire par consensus au sein du Comité de Pilotage et validé par l'Assemblée Générale.





ACCA

AFRICAN COALITION FOR
CORPORATE ACCOUNTABILITY



African Coalition for Corporate Accountability
La Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises

T: +27 12 420 4531 E: coordinator@accahumanrights.org W: www.accahumanrights.org